



Avis aux réparateurs : rejoignez le réseau « QualiRépar » pour bénéficier du « bonus réparation »

La labellisation pour intégrer le réseau « QualiRépar » est officiellement ouverte aux 20 000 professionnels de la réparation. Seuls les réparateurs labellisés pourront faire bénéficier les consommateurs du « bonus réparation » sur les équipements électriques et électroniques hors garantie, financé par Ecologic et ecosystem.

Paris, le 7 avril 2022 : Le fonds réparation prévu par la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) est officiellement lancé, ce jour. Cette mesure inédite en Europe, d'un montant de 410 millions d'€ en faveur du pouvoir d'achat des Français va permettre la mise en place du « bonus réparation » cet automne, dès que le réseau de réparateurs labellisés « QualiRépar » sera constitué. Grâce à ce nouveau dispositif, les consommateurs pourront bénéficier d'une réduction sur leur facture de réparation de certains équipements électriques électroniques hors garantie, dès lors qu'ils s'adresseront à un réparateur labellisé « QualiRépar ».

Ecologic et **ecosystem**, les deux éco-organismes chargés de financer le fonds réparation et donc le « bonus réparation » ont pour objectif de construire un réseau représentatif des professionnels de la réparation et présent sur tout le territoire français.

Nathalie Yserd, Directrice Générale de l'éco-organisme ecosystem déclare : « Notre ambition sur ce dispositif anti-gaspillage est forte, notre engagement auprès des professionnels et nos efforts pour les Français doivent également l'être. Il ne s'agit pas d'un galop d'essai mais de construire un réseau de professionnels dès 2022, qui pourront réaliser 20% de réparations additionnelles, soit, à terme, près de 2 millions de réparations supplémentaires par an. »

Les réparateurs sont invités à rejoindre le réseau « QualiRépar », dès maintenant en se rendant sur la plateforme www.label-qualirepar.fr. Attribué par les organismes certificateurs indépendants AFNOR, Bureau Veritas et SGS, le label « QualiRépar » va permettre à tous les professionnels de la réparation d'appartenir à un réseau d'experts qualifiés, en mesure de proposer aux consommateurs le très attendu « bonus réparation ».

Obtenu pour une période de trois ans, le label « QualiRépar » est basé sur un référentiel élaboré avec l'organisme certificateur indépendant Bureau Veritas.

Le référentiel a été conçu de façon à être non discriminatoire quelle que soit la taille du réparateur candidat et ainsi donner les mêmes chances aux artisans qu'aux grandes entreprises.

René-Louis Perrier, Président de l'éco-organisme Ecologic déclare : « La réparation constitue un enjeu bien identifié de la prévention des pollutions et des déchets, notamment sur les équipements électriques où la tentation de remplacer plutôt que de réparer est souvent grande. Les freins à la réparation sont multiples : les évolutions technologiques rapides, la disponibilité et le délai de solutions de réparation, la confiance dans la réparation et son coût. Le fonds de réparation des équipements électriques et électroniques consacrera entre aujourd'hui et 2027 plus de 410 M€ afin de soutenir la réparation et ainsi agir sur le coût des réparations supporté par les consommateurs. Mais au-delà de ce soutien financier, il est indispensable de construire la connaissance et la confiance des consommateurs en assurant la disponibilité d'un réseau de réparateurs fiables et diligents qui permettent d'augmenter le nombre des réparations et ainsi de prolonger la durée d'usage des équipements. C'est l'objectif du label QualiRépar que nous lançons aujourd'hui. La filière des équipements électriques et électroniques sera très attentive à la qualité et la densité du réseau de réparateurs labellisés afin de construire une nouvelle filière de la réparation avec l'ensemble des parties prenantes qui participe activement de l'indispensable transition écologique. »

Contact presse :

ecosystem : Mélissa Bire – 06 50 02 16 38 mbire@agence-cia.com / Elodie Laloum – 06 61 41 13 05 elaloum@agence-cia.com

A propos : **ecosystem** est un **éco-organisme**, c'est-à-dire que nous sommes une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour **la collecte et le recyclage** sous forme de **nouvelles matières premières, dépolluées et réutilisables**, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers et professionnels, des lampes et des petits extincteurs. Nous sommes aussi une **entreprise à mission** depuis le 24 juin 2021 et notre raison d'être, la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé, est désormais déclinée en **5 objectifs sociaux et environnementaux mesurables**.

www.ecosystem.eco, LinkedIn [@ecosystem](https://www.linkedin.com/company/ecosystem), Facebook, Instagram et Twitter: [@ecosystem.eco](https://twitter.com/ecosystem.eco)

Ecologic : Valérie Henriet - 07 64 76 37 17 vhenriet@ecologic-france.com / Quentin Bellet – 06 31 63 80 51 qbellet@ecologic-france.com

A propos : à but non lucratif et agréé par l'Etat, l'éco-organisme Ecologic agit pour encourager la réparation et la réutilisation des appareils électriques, et améliorer la collecte et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ou (DEEE), partout en France. Depuis 2006, aux côtés de toutes ses parties prenantes (producteurs, distributeurs, collectivités, acteurs de l'ESS, opérateurs de traitement, associations, citoyens...), il contribue au développement d'une économie circulaire visant :

- la préservation des ressources naturelles
- la recherche de la pertinence économique tout en protégeant l'environnement
- le soutien à l'économie locale, sociale et solidaire (ESS)

www.ecologic-france.com